

# MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR

## COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Convocation du 03 octobre 2019

Sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc MARTINI

Présents : MM. Roland PETITJEAN, 1<sup>er</sup> Adjoint, Bernard WALTER 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Isabelle LETT, 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Régis NANN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nadine HANS, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mmes Sabrina BONNEFOY, Andrée BURGLEN, Christiane BRAND, MM. Thomas DESAULLES, Didier SOLLMEYER, Patrick FRANK, Joël EHLINGER, Bernard BASTIEN et Adrien HECK

Absents : Mmes Fatiha CHEMAA et Christine VERRIER, excusées – Mmes Adeline OTT et Laura ETHEVE, non excusées

Procuration : Mme Fatiha CHEMAA à Mme l'Adjointe Isabelle LETT, Mme Christine VERRIER à Mme Christiane BRAND

\*\*\*\*\*

### 1. PROJET DE TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE

M. l'Adjoint Bernard WALTER présente au conseil municipal le projet de travaux d'amélioration pastorale concernant le secteur suivant, élaboré par la commune avec le conseil technique de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et en concertation avec M. Stéphane LUTTRINGER et M. Benjamin LUDWIG, exploitants agricoles locataires :

lieu(x)-dit(s)	n° section(s)	n° parcelle(s)
Schierbaechel	14	5

Il est proposé au conseil municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à

64 471,80 € H.T.

76 514,16 € T.T.C

Ce projet peut bénéficier d'un montant de subvention de 80 % du montant prévisionnel T.T.C de travaux dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » (crédits Etat du fonds national d'aménagement et de développement du territoire – FNADT), de fonds européens (F.E.D.E.R.) et d'un soutien spécifique du Département pour les communes engagées dans un GERPLAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté,
- décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement selon le plan de financement prévisionnel suivant :
  - \* subventions dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :
    - crédits du F.N.A.D.T. : 20%,
    - crédits F.E.D.E.R. : 20 %
    - subvention du Département au titre du GERPLAN : 40%
  - \* autofinancement de la commune : 20 % du montant prévisionnel T.T.C.,
- sollicite les subventions ci-dessus s'élevant à 80% du montant prévisionnel T.T.C. de ce projet, la commune attestant par ailleurs que la T.V.A. relative à ces travaux ne fait l'objet d'aucune récupération ou compensation,
- le cas échéant, autorise le maire à solliciter une autorisation de défrichement pour tout ou partie du secteur concerné et à signer les documents s'y rapportant.

## **2. SIGNATURE DE BAUX A FERME DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE**

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'amélioration pastorale sur une partie de la parcelle cadastrée Section 14 n° 5 lieudit Schierbaechel,

Considérant que ce projet de restauration de pâturage a pour objectifs de conserver l'ouverture paysagère et de conforter l'autonomie fourragère d'exploitations agricoles,

VU la candidature de M. Stéphane LUTTRINGER, fermier-aubergiste, exploitant agricole demeurant Ferme-auberge du Freundstein et de M. Benjamin LUDWIG, exploitant agricole de Goldbach, lesquels sollicitent la location de la surface concernée par le projet, soit 8ha, à raison d'une moitié chacun,

APRES avoir entendu les explications complémentaires de M. l'Adjoint Bernard WALTER,

APRES en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité :

- de conclure, avec effet au 11 novembre 2019, un bail à ferme avec M. Stéphane LUTTRINGER (Ferme-auberge du Freundstein 68760 WILLER-SUR-THUR), pour la location d'une surface de 4 ha à détacher de la parcelle située Section 14 n° 5, au lieudit "Schierbaechel" ;

- de conclure, avec effet au 11 novembre 2019, un bail à ferme avec M. Benjamin LUDWIG, exploitant agricole domicilié à GOLDBACH-ALTENBACH (68760) 1a Rue des Genêts, pour la location d'une surface de 4 ha à détacher de la parcelle située Section 14 n° 5, au lieudit "Schierbaechel" ;

- de fixer le prix de location annuel de ce terrain à 35 € l'hectare, soit 140 € au total la première année, payable à terme échu

- de donner délégation à M. le Maire pour la signature des baux à intervenir

### **3. ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN expose que Monsieur le Trésorier de Cernay lui a fait parvenir une liste de produits et créances devenus irrécouvrables dont il sollicite l'admission en non-valeur.

Il s'agit soit de créances minimales ne pouvant faire l'objet de poursuites, soit de créances ayant fait l'objet de poursuites infructueuses, soit de créances devenues irrécouvrables suite à une déclaration de surendettement du débiteur avec une décision d'effacement de la dette.

Le montant total correspondant à ces créances concernant le Budget Principal de la commune et couvrant la période de 2012 à 2015, s'élève à 175,10 €.

M. l'Adjoint propose au Conseil d'admettre l'ensemble de ces créances en non-valeur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité :

DECIDE l'admission en non-valeur des créances détaillées ci-dessus, représentant un montant global de 175,10 € ;

DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette procédure,

DIT que les crédits nécessaires à l'accomplissement des présentes sont inscrits au compte 6541 du Budget Principal 2019

### **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Madame l'Adjoint Nadine HANS donne connaissance à l'assemblée d'un courrier du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers en date du 20 août dernier, sollicitant l'octroi d'une subvention communale pour participer aux frais de sécurité de la soirée D.J. qu'ils ont organisée le 14 septembre 2019. Les frais de sécurité se sont élevés à 675 € TTC (facture Sté ART-THUR Sécurité de FELLERING).

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Madame l'Adjointe Nadine HANS,  
VU l'avis de la Commission Administrative,

**DECIDE**, à l'unanimité :

**D'ALLOUER** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, une subvention exceptionnelle de 600 € (montant identique à celui octroyé depuis 2016 pour la même manifestation), à titre de participation aux frais de sécurité de la soirée D.J. du 14 septembre dernier,

**DIT** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au Budget 2019

### **5. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE VOIRIE RUE DES VOSGES EN VUE DE SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

L'étude de Maître HERTFELDER en charge du règlement de la succession HILDENBRAND/CHEVALIER, vient d'informer M. le Maire qu'une parcelle située Rue des Vosges cadastrée Section 12 n° 227/55 (1,81 a) fait partie intégrante de la voirie Rue des Vosges et qu'il conviendrait de l'acquérir en vue de son incorporation dans le domaine public.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Régis NANN,  
APRES en avoir discuté,

DECIDE à l'unanimité :

- d'acquérir au prix de l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section 12 n° 227/55 (1,81 a) appartenant à M. Thierry HILDENBRAND et à la succession vacante de Monsieur Jean-Claude CHEVALIER,
- de mettre tous les frais annexes à cette vente, à la charge exclusive de la commune
- de verser la parcelle précitée au Domaine Public communal
- de donner délégation à M. le Maire pour la signature de l'acte à intervenir devant Me HERTFELDER, Notaire à THANN, ainsi que pour tout autre document y afférent

## **6. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. l'Adjoint Roland PETITJEAN, vice-président de la Communauté de Communes, rappelle à l'assemblée que le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes est adressé chaque année aux communes-membres afin d'être communiqué aux conseillers municipaux de chacune d'entre elles.

M. l'Adjoint commente le rapport 2018 de la Communauté de Communes de Thann - Cernay, détaillé par service et domaine d'intervention.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,**

**A l'unanimité :**

**- PREND ACTE du rapport 2018 sur le fonctionnement de la Communauté de Communes de Thann – Cernay, préalablement approuvé par le conseil communautaire**

## **7. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Néant –

*Séance levée à 21 h15*

-----